

"Jusqu'où?: le débat interdit" dans Le Monde (9 décembre 1999)

Légende: Dans un article paru le 9 décembre 1999 dans le quotidien français Le Monde, Alain Lamassoure, membre du Parlement européen, plaide pour que le caractère "européen" d'un pays, en tant que condition d'adhésion à l'Union européenne, soit déterminé en fonction d'un critère géographique, indépendamment de considérations historiques, religieuses ou culturelles, et ce afin d'établir des limites objectives à l'élargissement de l'Union.

Source: Le Monde. 09.12.1999. Paris.

Copyright: (c) Le Monde

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"jusu_ou_le_debat_interdit"_dans_le_monde_9_decembre_1999-fr-551e3747-3c82-4f36-94f8-adb1032e7019.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Jusqu'où ? : le débat interdit

par Alain Lamassoure

L'EUROPE, oui, mais jusqu'où ? Quelles sont les limites géographiques souhaitables de l'Union européenne ? La question n'a jamais été abordée au fond dans aucune des institutions européennes: c'est un sujet tabou.

Conçu entre six pays en pleine guerre froide, le traité de Rome était ouvert à « *tout Etat européen* » respectant les principes de la démocratie. Trente-cinq ans plus tard, la Communauté économique européenne est devenue une Union au caractère politique sans cesse renforcée ; elle rassemble la quasi-totalité de l'Europe occidentale, tandis que la quasi-totalité de l'Europe centrale et orientale aspire à y entrer. De temps en temps, des voix s'élèvent, en Ukraine, en Russie et même au Maroc, pour élargir encore le cercle, tandis que le président Clinton plaide pour une adhésion turque. En proposant, le mois dernier, de placer tous les candidats sur la même ligne de départ et de reconnaître à la Turquie le droit d'y figurer, Romano Prodi a eu le mérite de mettre les pieds dans le plat.

Il est temps d'arrêter cette fuite en avant et de le faire maintenant. En effet, le contenu du projet européen dépend fortement de sa portée géographique. En lançant la nouvelle révision des institutions, rendue nécessaire par l'augmentation des membres, le Conseil européen devrait préciser sa doctrine de l'élargissement et des frontières extérieures de l'Union. Cette déclaration pourrait comporter cinq points.

1) Un rappel solennel de la nature originale de la construction européenne, de manière que les pays candidats ne se méprennent pas sur nos objectifs.

2) Une déclaration de principe sur l'esprit de l'élargissement. L'élargissement est une offre, ce n'est pas un objectif de l'Union. Elle est ouverte à ses voisins européens, mais elle n'est pas expansionniste : notre « club » repose sur la libre adhésion. Il ne s'agit pas d'une simple nuance. Si un Etat tiers refuse d'être candidat (la Suisse, l'Islande) ou change d'avis (la Norvège, Malte), ce n'est pas un échec pour l'Union.

3) La définition de la portée géographique de l'Union. C'est le point le plus nouveau et le plus fondamental. Le choix d'un critère doit être cohérent avec le caractère « européen » de notre projet, et compréhensible par les tiers. Invoquer l'Histoire serait à double tranchant. La religion ? Nous sommes heureusement une union laïque. La culture ? Difficile de prétendre que l'Irlande et la Grèce appartiennent à un même ensemble, alors qu'un gouffre culturel existerait entre Sofia et Moscou. Un ennemi commun ? Dieu merci, plus personne ne nous menace, et notre projet n'est pas seulement pacifique: il se veut disséminateur de paix.

Décidément, le moins mauvais critère est la géographie. Le projet européen concerne toute l'Europe, et rien que l'Europe. Les Etats qui appartiennent pour leur plus grande partie à un autre continent n'ont pas vocation à y adhérer: Moscou est européenne, mais les trois quarts de la Russie sont à l'est de l'Oural. De même, malgré Istanbul, le cœur du pays d'Atatürk, l'Anatolie, est en Asie mineure.

Ces constatations objectives n'ont rien de désobligeant pour quiconque. Elles permettent en outre de prendre en compte des réalités « historico-culturelles » qui sont aussi importantes que difficiles à définir: le monde russe est un continent en soi, tandis que l'Asie turcophone est un espace qui, pour entrer à son tour dans la modernité démocratique, a sans doute besoin d'une Turquie devenue moderne mais restée proche d'elle.

J'insiste sur le caractère aussi « objectif » que possible du ou des critères à retenir, parce que nous sommes des démocraties, et donc nous traitons fondamentalement avec des peuples. On peut ruser entre gouvernants, on ne peut pas tromper un peuple. Dire qu'un pays pourrait devenir candidat, c'est promettre à son peuple qu'il sera bientôt admis. Et accepter un pays dont la géographie n'est que très partiellement européenne, c'est se condamner à admettre tous les autres: au nom de quoi refuserait-on Kiev ou Moscou si l'on admettait Ankara ?

4) L'entrée des pays candidats parmi les architectes de la nouvelle Union : les candidats reconnus comme

tels doivent être associés à la conception de la nouvelle maison commune. Nous ne pouvons pas à la fois mettre en avant la nécessaire réforme institutionnelle comme un préalable à tout nouvel élargissement et préparer celle-ci uniquement entre les quinze membres actuels.

5) Une proposition de partenariat privilégié pour nos grands voisins : aux pays frontaliers, nous devons clairement proposer un mode de relations privilégié, tenant compte de l'histoire, comme des intérêts communs. Russie, Turquie, Moyen-Orient, Maghreb sont des partenaires clefs, dont nous devons accompagner les progrès vers la démocratie, et que nous devons associer à tous les sujets d'intérêt commun. Notre espoir est que les pays concernés deviennent à leur tour des foyers de contagion de la paix et des droits de l'homme dans leur espace géographique et culturel, en respectant les identités nationales et (ou) ethniques.

Pour certains, l'Europe est une organisation régionale de transition, destinée à promouvoir par l'exemple le libre-échange mondial.

Pour d'autres, plus nombreux sur le continent, l'UE est une merveilleuse machine à enraciner la paix, la démocratie, les droits de l'homme et la modernité économique dans des pays fragiles: ce qu'elle a réussi en Espagne et en Grèce, ce qu'elle offre à la Pologne, pourquoi en priverait-elle la Biélorussie ?

Or, pour nous, le cœur du projet européen, c'est l'Europe même. Le commerce et les échanges mondiaux peuvent prospérer, et d'ailleurs prospèrent par d'autres voies, y compris avec les mêmes acteurs: l'OMC en est désormais le cadre principal. Quant au respect des droits de l'homme, ce serait une vanité puérile – et même une forme subtile de néocolonialisme – de croire que des pays en transition ne peuvent y parvenir qu'en rejoignant notre propre Union!

En revanche, la construction européenne est irremplaçable dans sa capacité de rassembler d'anciens ennemis héréditaires par une formule, inédite de fédération d'Etats souverains. Ce projet politique a joué un rôle déterminant dans la réconciliation de nos peuples et notre commune prospérité. De sa réussite ultime dépendra la survie de nos identités, de nos valeurs, et sans doute de nos indépendances dans le monde hyper-concurrentiel du siècle prochain. Ce qui a été réussi entre les Allemands et les Français est un message d'espoir extraordinaire pour le reste du monde : cela veut dire qu'entre Israéliens et Palestiniens, ou entre Indiens et Pakistanais, ou entre les peuples du Maghreb, d'autres réconciliations ne sont plus inimaginables.

Alain Lamassoure, ancien ministre, est député européen (PPE-DE).